

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AGDE

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 MARS 2012**

Espace Mirabel

34300 AGDE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2012

COMPTE-RENDU

Étaient présents : Mesdames Yvonne KELLER, Gilberte CARRAYON, Anne-Marie GARRIGUES, Lucienne LABATUT, Christiane MOTHEs

Messieurs Robert COQUIER, Raymond CARRE, Jean-Pierre CAVAILLES

Étaient excusés : Gilles D'ETTORE, Catherine FLANQUART, Souad MOKHTARI,

Mandants

Anne HOULES
Sébastien FREY
Agnès LAMBIES
Yves MANGIN

Mandataires

Robert COQUIER
Yvonne KELLER
Lucienne LABATUT
Jean-Pierre CAVAILLES

Secrétaire de séance : Laurence CAMPOS, Directrice du CCAS d'Agde

Ouverture de la séance à 10H00.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Madame Yvonne KELLER, Vice-Présidente du CCAS.

PROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FEVRIER 2012

Le compte-rendu de la séance du 23 février 2012 est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

STRATEGIE MANAGERIALE

Question N°1 - Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente

Conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, Monsieur le Président informe l'Assemblée des Décisions prises par Madame la Vice-Présidente ou lui-même dans le cadre des délégations qu'ils ont reçues du Conseil d'Administration par délibération du 28 avril 2008.

N° de la Décision	Objet	Prestataire ou cocontractant	Montant
N°2012-I-02	convention entre le CCAS d'Agde et Denis PELLGRINI pour l'organisation d'une animation musicale à la salle des Fêtes rue Brescou à Agde le vendredi 17 février 2012	Denis PELLGRINI	260,00 €
N°2012-I-03	convention entre le CCAS d'Agde et POCHET Christian pour l'organisation d'une animation « dessin sur sable » à l'occasion des Noces d'Or à la Salle des Fêtes rue Brescou à Agde le vendredi 17 février 2012	POCHET Christian	650,00 €
N°2012-I-04	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Judo Club Agathois	Judo Club Agathois	A titre gratuit
N°2012-I-05	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'Aviron Agathois	L'Aviron Agathois	A titre gratuit
N°2012-I-06	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Comité d'Organisation de Manifestations Historiques d'Agde (COMHA)	COMHA	A titre gratuit

N°2012-I-07	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Bi Crossing Agathois	Le Bi Crossing Agathois	A titre gratuit
N°2012-I-08	convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et l'Association NOUAS	Association NOUAS	A titre gratuit
N°2012-I-09	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et la Société Nautique des Joueurs Agathois (SNJA)	La SNJA	A titre gratuit
N°2012-I-10	convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS et la BGE Grand Biterrois.	BGE Grand Biterrois.	A titre gratuit
N°2012-I-11	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'Ecole de Rugby des Pays d'Agde (ERPA)	ERPA	A titre gratuit
N°2012-I-12	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'Association du Cheval Marin	Association du Cheval Marin	A titre gratuit
N°2012-I-13	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et l'Association Embonne	Association Embonne	A titre gratuit

SECOURS FINANCIERS

Décisions N° D12-10 à D12-14 (commission sociale du 13/02/12) représentant **5 secours** pour un montant total de 1 055,08 €, (ayant servi à financer 2 aides à la subsistance et 3 aides au logement).

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Décisions N°F12-08 à F12-13 (commission FAJ du 10/02/12) représentant **6 aides** pour un montant total de 1 281,00 € (ayant servi à financer 3 aides à la mobilité et 3 aides à la subsistance).

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Décisions N°F12-14 à F12-19 (commission FAJ du 09/03/12) représentant **6 aides** pour un montant total de 1 375,30 € (ayant servi à financer 3 aides à la mobilité, 1 aide à la formation et 2 aides à la subsistance).

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, en application de la délibération du 28 avril 2008 et conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration, PREND ACTE

Question N°2 - Objet : Groupement de commandes Ville d'Agde/Caisse des Ecoles/CCAS : Fourniture de carburants pour les véhicules terrestres / Marché n° 11.071

Afin d'assurer la fourniture des carburants des véhicules et engins municipaux distribués en station, le Groupement de Commandes composé de la Ville d'Agde, de la Caisse des Ecoles et du CCAS a décidé de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres européen en application des dispositions des articles 29, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés Publics.

Ces prestations ont été séparées en 2 lots :

- Lot n°1 : Carburants classiques à la pompe
- Lot n°2 : GPL à la pompe

Le CCAS n'était concerné que par le lot n°1.

Ce marché sera conclu sous forme d'un marché à bons de commande, dans les conditions définies à l'article 77 du Code des Marchés Publics pour l'année 2012 et pourra être reconduit expressément trois fois pour une période de douze mois.

La collectivité prendra par écrit, avant échéance, la décision ou non de reconduire le marché.

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de ne pas fixer de montant minimum et maximum pour ce marché qui s'exécute par émission de bons de commandes successifs, établis par la collectivité au fur et à mesure de ses besoins, sans négociation, ni mise en concurrence préalable du titulaire, selon des modalités expressément prévues par le marché.

L'ensemble de ces fournitures en carburants dépassant le seuil des 206 000€ HT, la procédure d'appel d'offres européen a été retenue pour le présent marché.

Conformément à la convention constitutive du Groupement de commandes et en application des dispositions de l'article 8 II du Code des Marchés Publics, les parties ont convenu de désigner la Ville d'Agde comme coordonnateur du Groupement de Commandes.

Date d'envoi à la publication : 30/09/2011

Date de publication effective dans le JOUE : 04/10/2011

Date de publication effective dans le BOAMP : 05/10/2011

Date limite de réception des offres : 21/11/2011

Délai de validité des offres : 180 jours

Date de l'ouverture des offres par le Pouvoir Adjudicateur : 22/11/2011

Date du choix des titulaires par la Commissions d'Appel d'Offres : 15/12/2011

La Commission d'Appel d'Offres a retenu les offres suivantes :

Lot	Nom du titulaire	Montant estimatif du marché (en € HT)	Motivation du choix
Lot N°1 : Carburants classiques à la pompe	TOTAL FRANCE	260 065.40	La seule offre reçue, présentant une bonne valeur technique et des prix acceptables est retenue
Lot n°2 : GPL à la pompe	INFRUCTUEUX		Pas d'offre

Conformément à la convention constitutive du Groupement de commandes et à l'article 8 VII du Code des Marchés Publics, le coordonnateur est désormais mandaté par l'ensemble des membres du groupement, pour signer et notifier en leur nom les marchés publics ou les ou les accords-cadres aux cocontractants retenus.

Le marché n°11.071 a été notifié par le Pouvoir Adjudicateur le 27 décembre 2011.

L'enlèvement du carburant se fera obligatoirement par un système de cartes accréditives rattachées directement aux véhicules ou par carte hors parc. Dans les deux cas, celles-ci donnent lieu au paiement par la Collectivité d'un abonnement annuel de 11.00 euros HT par carte et par an. Pour TOTAL FRANCE il s'agit des carte « Actys ».

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de la signature et de la notification du marché de « Fourniture de carburants pour les véhicules terrestres », conclus dans le cadre du Groupement de commandes précité, au titulaire désigné et dans les conditions précisées ci-dessus, sachant que le CCAS n'est concerné que par le lot n°1.

**Le Conseil d'Administration,
PREND ACTE**

RESSOURCES HUMAINES

Question N°3 - Objet : Modification du tableau des effectifs

Pôle Insertion et Solidarité :

Il convient de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour le foyer St Vénuste du 1^{er} au 31 mars 2012.

Pôle Age d'Or

A compter du 1er mars 2012 pour des nécessités de service, il convient de supprimer un poste de psychologue à temps complet et de créer un poste d'attaché territorial à temps complet.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues ci-dessus.

DIT que les crédits sont prévus au Budget du CCAS.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au chapitre 012 du Budget du CCAS.

A L'UNANIMITE

Question N°4 - Objet : attribution d'une subvention au COS

Le Comité d'œuvre Sociales de la Ville d'Agde, du Centre Communal d'Action Sociale d'Agde et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été mis en place en 2000.

Les ressources de ce COS sont constituées, pour partie, par une subvention attribuée par le centre communal d'action sociale.

Cette subvention est calculée en appliquant un pourcentage déterminé de 0,8% au montant de la masse salariale (rémunération brute hors agents saisonniers, vacataires et agents extérieurs) des agents du CCAS au 31 décembre 2011.

Le montant de cette masse salariale au 31 décembre 2011 est de 3 566 074.32 euros.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales une subvention de 28 528,59 euros (27 389,95 euros pour 2011) pour l'année 2012 et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

DECIDE d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales de la ville d'Agde, pour l'année 2012, une subvention d'un montant de 28 528,59 €

DIT que la dépense (chapitre 65 article 6573) est prévue au Budget 2012 du CCAS

PREND ACTE

Question N°5 - Objet : attribution d'une subvention au COS pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants du personnel

Le comité d'œuvres sociales de la ville d'Agde, du centre communal d'action sociale d'Agde et de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée est chargé d'organiser l'arbre de Noël des enfants du personnel.

Cette manifestation concerne les enfants âgés de 12 ans au plus, y compris ceux dont les parents n'adhèrent pas au COS.

Cette journée comporte un spectacle adapté aux enfants à l'issue duquel il est remis un cadeau à chaque enfant.

Afin de financer cette prestation, il est proposé d'attribuer au COS une subvention de 36 euros par enfant né entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2012.

Sont concernés 60 enfants (77 pour 2011) pour l'année 2012 ce qui représente une subvention d'un montant de 2 160.00 euros

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales une subvention pour l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants du personnel pour l'année 2012 pour un montant de 2 160.00 euros et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

DECIDE d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales de la ville d'Agde, une subvention pour l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants du personnel pour l'année 2012 pour un montant de 2 160.00 euros

DIT que la dépense est prévue au Budget 2012 du CCAS

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

INSERTION ET SOLIDARITE

Question N°6 - Objet : Convention d'objectifs CCAS/Conseil Général de l'Hérault «Actions territorialisées » dans le cadre du FSL

Dans le cadre la convention «Actions territorialisées» relative au dispositif au Fonds de Solidarité au Logement signée avec le Conseil Général de l'Hérault, le CCAS d'Agde s'est engagé à mener une action d'insertion par le logement qui consiste à :

- animer un atelier de recherche logement,
- mettre en œuvre des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre de la recherche, l'installation et le maintien,
- gérer 5 logements temporaires sur la commune d'Agde.

Pour sa part, le Conseil Général de l'Hérault s'engage à soutenir financièrement la réalisation de cette action à hauteur de 67 259 €.

La subvention annuelle sera versée comme suit :

- Un acompte de 70 % au démarrage de l'action
- Le solde en fin d'action au vu du bilan.

La présente convention est conclue pour la période du **1 février 2012** au **31 janvier 2013**.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention entre le Conseil Général de l'Hérault et le CCAS d'Agde et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE la convention d'objectifs CCAS/Conseil Général de l'Hérault «Actions territorialisées » dans le cadre du FSL

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

Question N°7 - Objet : Reconduction Atelier «Revalorisation image de soi»

La précarité renforce le sentiment d'exclusion des bénéficiaires de minima sociaux. Ces derniers ont tendance à perdre confiance en eux, ce qui peut entraver leur insertion professionnelle.

Aussi, le Lieu-Ressources propose l'animation d'un atelier destiné à valoriser de l'image de soi.

Cette action a pour principaux objectifs de :

- provoquer une prise de conscience de l'importance de l'image dans le monde du travail
- définir une cohérence entre son image et le poste de travail recherché
- savoir se mettre en valeur (étude vestimentaire, maquillage, coiffure)
- créer du lien social.

Elle est portée par une conseillère en image et communication. Le coût de l'intervention est de **540 €**, sur la base d'un nombre de total de 12 heures (réparties sur 5 séances). Les bénéficiaires de minima sociaux, résidant sur le territoire du Canton d'Agde pourront participer à cet atelier.

Il est rappelé que l'action a été approuvée par le Conseil Général de l'Hérault dans le cadre de la convention «*Action d'accueil, d'information et de développement territorial*».

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention entre le CCAS d'Agde et Nathalie ANDRY, Conseillère en image et communication, et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE la convention entre le CCAS d'Agde et Nathalie ANDRY, Conseillère en image et communication

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

AGE D'OR

Question N°8 - Objet :Sortie Uzès (modification de la délibération du CA du 15 décembre 2011)

Le Conseil d'Administration du CCAS d'Agde a autorisé en date du 15 décembre 2011, la réalisation d'une sortie à Uzès pour 50 participants. Le nombre d'inscrits étant de 51 il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter la modification de la précédente délibération dans les conditions précisées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration,

ACCEPTE la modification de la précédente délibération du 15 décembre 2011 dans les conditions précisées ci-dessus.

A L'UNANIMITE

Question N°9 - Objet :Repas « Fête du Printemps»

Pour fêter l'arrivée du printemps, le Pôle Age d'Or organise un repas dansant animé par Denis PELLEGRINI, le Vendredi 20 Avril 2012 à partir de 12 heures au Moulin des Évêques d'Agde.

Prix : 17,00 € par personne

Inscription : à partir du 26 mars au Pôle Age d'Or-2 avenue du 8 Mai 45, à la Maison du Temps Libre au Cap d'Agde, à l'Espace Jean Félix au Grau d'Agde.

Une fleur sera offerte à tous les retraités

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en € par personne
20/04/12	FETE DU PRINTEMPS	18,00 €	1,00 €	17,00 €	

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

La prise en charge du CCAS de 1 € par retraité correspond au coût de la fleur.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'organisation de cette animation « Fête du Printemps » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE l'organisation de cette animation « Fête du Printemps »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

Question N°10 - Objet :Sortie à AIGUES-MORTES

Le Pôle Age d'Or du CCAS organise le jeudi 3 mai 2012 une sortie à Aigues-Mortes.

Au programme :

- Visite guidée du centre ville d'Aigues-Mortes
- Repas au restaurant « Les remparts »
- Visite en petit train des remparts
- Visite du musée (voitures anciennes, vélo, et jouets anciens...)

Prix : 48,50 € par personne

Inscription à partir du lundi 2 avril 2012 au Pôle Age d'Or- 2 avenue du 8 mai 45 durant les heures d'ouverture.

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en € par personne
03/05/12	SORTIE AIGUES-MORTES	48,50 €	0,00 €	48,50 €	4,00 €

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture sauf le musée du tacot qui sera payé avec une régie d'avance.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'organisation de cette animation « sortie à AIGUES-MORTES » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE l'organisation de cette animation « sortie à AIGUES-MORTES »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

Question N°11 - Objet :Pique-Nique au Boulodrome Trani

Le Pôle Age d'Or organisera le jeudi 24 mai 2012 un pique-nique au Boulodrome Trani en Agde à partir de 12 heures suivi d'un concours de pétanque.

Inscription à partir du mardi 2 mai au Foyer de la Calade à Agde, à la Maison du Temps Libre au Cap d'Agde et à l'Espace Jean Félix au Grau d'Agde

La cuisine centrale livrera des plateaux repas composés de crudités, pissaladière, rôti de boeuf mayonnaise, fromage, pâtisserie, fruit.

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en €
24/05/12	Pique-nique boulodrome Trani	10,50 €	0	10,50 €	

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter l'organisation de l'animation faveur des retraités « Pique-nique au boulodrome Trani » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE l'organisation de cette animation « Pique-nique au boulodrome Trani »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

Question N°12 - Objet :Repas Fêtes des Mères et Pères

Le Pôle Age d'Or organise à l'occasion de la Fête des Mères et des Pères un repas dansant animé par Denis PELLEGRINI, le vendredi 1er juin 2012 à partir de 12 heures au Moulin des Évêques

Prix : 17,00 € par personne

Inscription : à partir du 7 mai 2012 au Foyer de la Calade -2 avenue du 8 Mai 45, à la Maison du Temps Libre au Cap d'Agde, à l'Espace Jean Félix au Grau d'Agde.

Un présent sera offert à tous les retraités.

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en € par personne
01/06/12	FETE DES MERES ET DES PERES	€	€	17,00 €	

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Il est donc proposer au Conseil d'Administration d'approuver l'organisation de cette animation « Fête des mères et des pères » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE l'organisation de cette animation « Fête des mères et des pères »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

Question N°13 - Objet :Fête du Pôle Age d'Or au Château Laurens

Comme chaque année le Pôle Age d'Or du CCAS organise le vendredi 22 juin à partir de 12 heures dans le parc du château Laurens la fête du Pôle Age d'Or.

Prix : 13,00 € par personne

Inscription : à partir du 29 mai 2012 au Pôle Age d'Or -2 avenue du 8 Mai 45, à la Maison du Temps Libre au Cap d'Agde, à l'Espace Jean Félix au Grau d'Agde .

Différentes activités seront proposées aux retraités durant cette manifestation.

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en € par personne
22/06/12	FETE DU POLE AGE D'OR	13,00 €	0 €	13,00 €	

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'organisation de cette animation « Fête du Pôle Age d'Or » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE l'organisation de cette animation « Fête du Pôle Age d'Or au Château Laurens »

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier

A L'UNANIMITE

Question N°14 - Objet :Convention de partenariat avec l'ANCV « Programme Seniors en Vacances 2012 – Convention ANCV – Porteur de projet »

L'Agence nationale pour les chèques-Vacances est un établissement public régi par les articles L.411-1 à L.411-21 et R.411-1 à R.411-26 du code du Tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé du tourisme.

La mission de l'ANCV est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Dans ce cadre, l'ANCV a mis en place, depuis 2007, le programme « Seniors en Vacances destiné aux personnes âgées ».

Ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

Il s'inscrit également dans une démarche de prévention, notamment par la sélection d'organismes de formation et de thématiques liées à l'avancement en âge des séniors.

L'ANCV s'adresse, pour ce faire, à des structures locales ou nationales telles que des collectivités territoriales, des centres communaux d'action sociale, des caisses de retraites complémentaire, des associations de retraités, des foyers logement, des résidences de personnes âgées ou encore des organismes caritatifs qui deviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des « porteurs de projet », étant précisé que ce programme est également directement accessible aux personnes agissant à titre individuel, répondant aux critères d'éligibilité définis par l'ANCV.

Fort des nombreux avantages pour les retraités entrant dans le cadre cité plus haut, le CCAS a souhaité s'associer pour la deuxième année à l'ANCV par le biais d'une convention de partenariat intitulée « Programme Seniors en Vacances 2012 – Convention ANCV – Porteur de projet ».

Le Service Animation du Pôle Age d'Or va donc organiser une sortie de 5 jours à Saint-Raphaël du 7 au 11 mai 2012 à destination des 80 ans et plus et qui bénéficient de tarifs préférentiels.

Cette sortie est organisée avec le prestataire touristique en hôtellerie « FOL 74 ».

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre l'ANCV et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Agde et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE la conclusion d'une convention de partenariat entre l'ANCV et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Agde

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

A L'UNANIMITE

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11H10

Gilles D'ETTORE
Président du CCAS